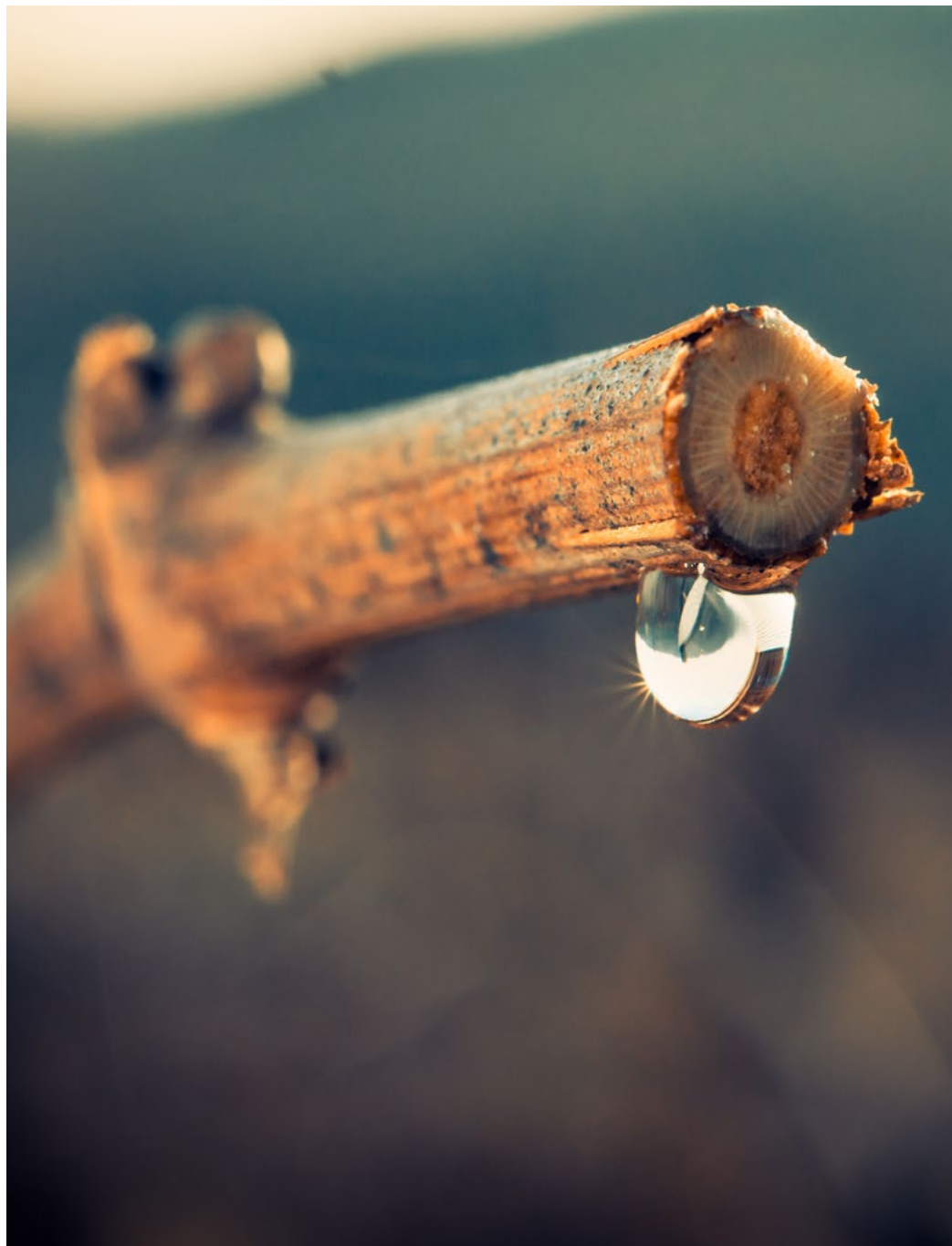




CATALOGUE DE **MÉCÉNAT**



INTRODUCTION

**Fondation d'utilité publique
créée par la Chambre vaudoise
du commerce et de l'industrie
en 1977.**

Capital:

2/3 du capital provient de l'ancienne Caisse d'assurance-chômage de la CVCI et du fonds de compensation.

Dotée de 10,5 millions de francs de fonds propres, la Fondation de la CVCI tire ses ressources des loyers de l'immeuble de son siège dont elle est propriétaire, ainsi que des revenus de titres et placements.

Composition du Conseil de fondation:
membres du Comité de la CVCI.

Pour plus d'informations:
www.cvci.ch/fr/fondation





SOMMAIRE

BUTS

DONS À DES ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
PRÊTS D'ÉTUDES
PRIX AUX ÉTUDIANTS

ACCOMPLISSEMENTS

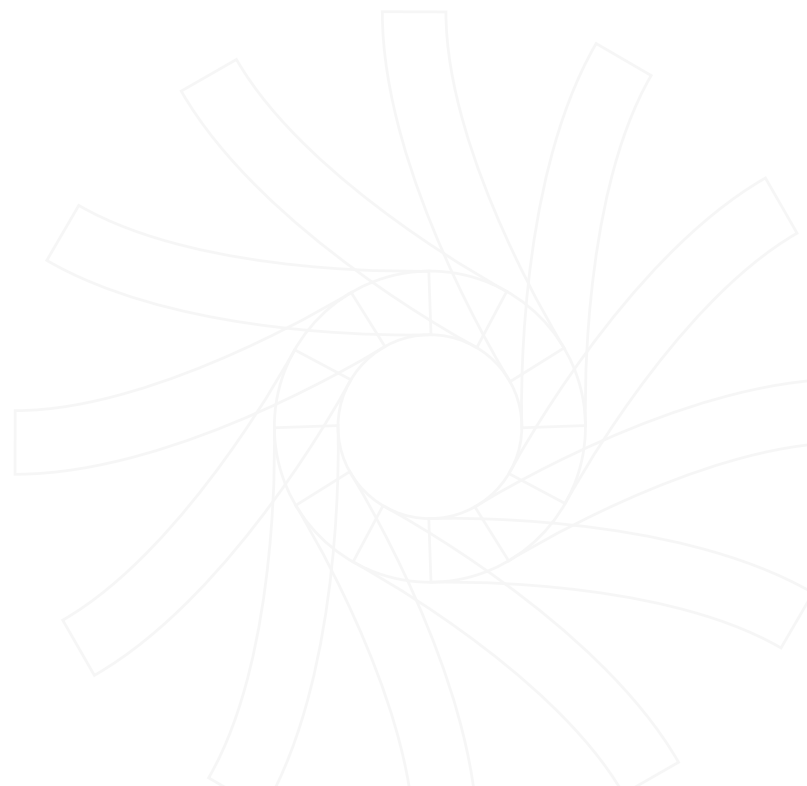
SOUTENEZ NOS ACTIONS

POURQUOI NOUS FAIRE CONFIANCE ?

QUELS AVANTAGES POUR LES DONATEURS ?

OPPORTUNITÉS DE MÉCÉNAT

OPTION A
OPTION B



BUTS

DONS À DES ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

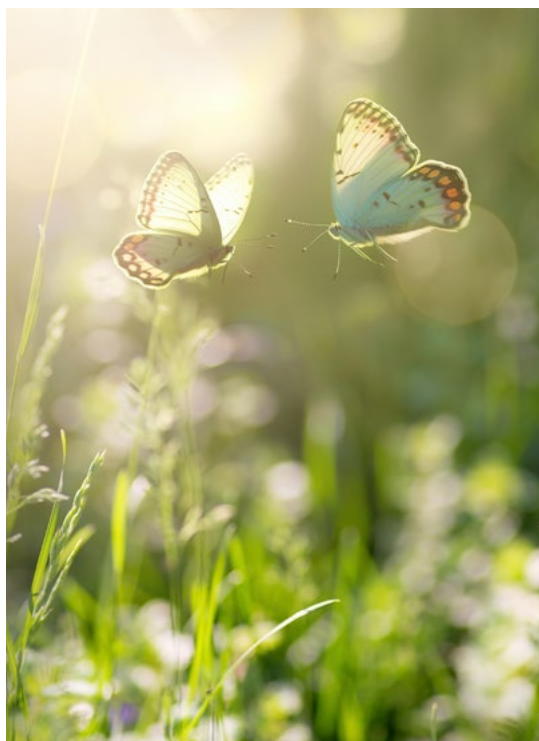
La Fondation de la CVCi contribue financièrement à des **actions d'intérêt général utiles au développement de l'économie**. En particulier, la Fondation soutient des actions ou des études entreprises par des collectivités de droit public ou des associations sans but lucratif, **favorisant le maintien et la création d'entreprises, l'emploi, la formation ou l'intégration professionnelle**.

PRÊTS D'ÉTUDES

La Fondation de la CVCi **octroie des prêts d'études sans intérêts**. Elle les attribue à des Suisses et des étrangers titulaires d'un permis C, en principe établis dans le canton de Vaud, et qui effectuent des études universitaires, postgrades, dans une haute école spécialisée (HES) ou permettant d'obtenir un brevet fédéral.

PRIX AUX ÉTUDIANTS

La Fondation de la CVCi peut **attribuer des prix à des étudiants** en cas de très bons résultats d'examens. Elle établit une liste des écoles au sein desquelles de tels prix sont remis. C'est une façon d'**encourager les jeunes à la formation professionnelle et universitaire et de récompenser leurs efforts**.



ACCOMPLISSEMENTS

Depuis plus de 20 ans, la Fondation a, par ses propres moyens :

- versé plus de **5 millions de francs de dons** à des actions d'intérêt général ;
- accordé **plus de 800 000 francs de prêts** sans intérêts à des étudiants désirant se préparer aux défis de la vie professionnelle ;
- attribué **plus de 200 000 francs de prix** à des étudiants méritants.

SOUTENEZ NOS ACTIONS

Afin de pouvoir élargir son champ de soutien dans le canton de Vaud, la Fondation de la CVCi fait un appel aux dons auprès des entreprises et particuliers.

Chaque don reversé à la Fondation pourra faire l'objet d'une déduction fiscale.

3 axes soutenus par la Fondation favorisant le développement de l'économie :

- Innovation, maintien et création d'emplois
- Formation et amélioration des qualifications professionnelles
- Intégration professionnelle

POURQUOI NOUS FAIRE CONFIANCE?

- La Fondation de la CVCI est reconnue d'utilité publique depuis 1988 et exonérée d'impôts;
- Toutes ses actions sont favorables à la population du canton de Vaud et répondent à des enjeux économiques importants;
- Les fonds collectés sont exclusivement affectés à la poursuite des buts de la Fondation;
- Les comptes sont audités tous les ans par un organe de révision agréé et aucun bénéfice n'est réalisé;
- Les membres du Conseil de Fondation sont des entrepreneurs engagés (non rémunérés) et œuvrent aux côtés de la CVCI depuis de nombreuses années.

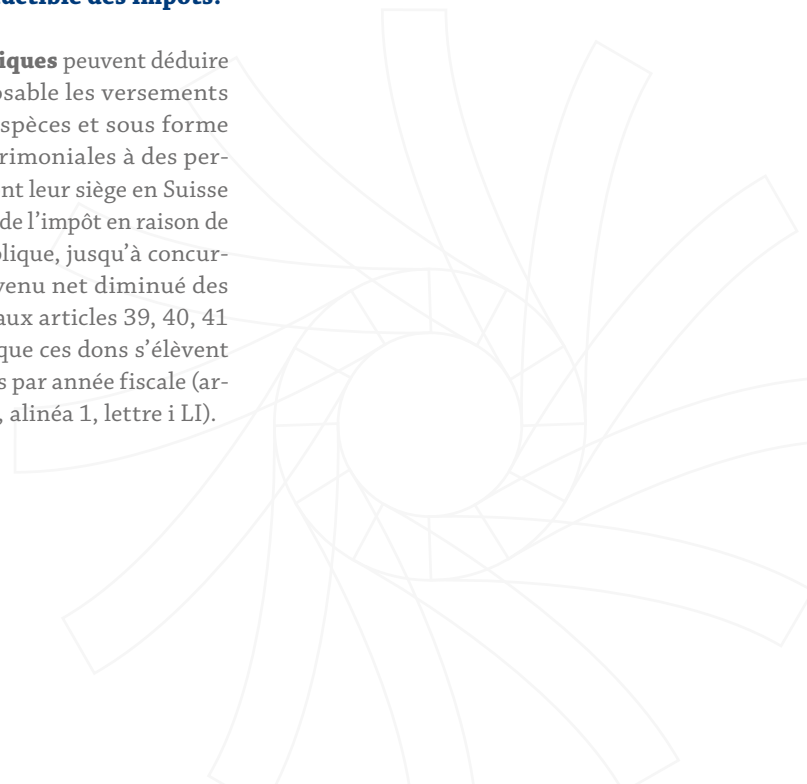
QUELS AVANTAGES POUR LES DONATEURS?

Les donateurs deviennent des contributeurs engagés en faveur de la collectivité publique à travers des projets qui génèrent une valeur ajoutée considérable pour le bien commun.

La Fondation de la CVCI est exonérée de l'impôt et est reconnue comme organisation d'utilité publique par l'Administration cantonale des impôts conformément à l'art. 15, lettre f de la loi du 26 novembre 1956 sur les impôts directs cantonaux (LI). Ainsi, toute donation attribuée à la Fondation peut être déductible des impôts.

- Les **personnes physiques** peuvent déduire de leur revenu imposable les versements bénévoles faits en espèces et sous forme d'autres valeurs patrimoniales à des personnes morales qui ont leur siège en Suisse et qui sont exonérées de l'impôt en raison de leur but d'utilité publique, jusqu'à concurrence de 20 % du revenu net diminué des déductions prévues aux articles 39, 40, 41 et 42 LI à condition que ces dons s'élèvent au moins à 100 francs par année fiscale (articles 33a LIFD et 37, alinéa 1, lettre i LI).

- S'agissant des **personnes morales**, sont des charges justifiées par l'usage commercial, les dons en espèces et sous forme d'autres valeurs patrimoniales à des personnes morales qui ont leur siège en Suisse et qui sont exonérées de l'impôt en raison de leur but d'utilité publique, jusqu'à concurrence de 20 % du bénéfice net (articles 59, lettre c LIFD et 95, alinéa 1, lettre c LI).



OPPORTUNITÉS DE MÉCENAT

OPTION A

Pack global de mécénat permettant de **soutenir l'ensemble des activités** de la Fondation durant une année avec différents montants possibles.

Visibilité du mécène en tant que donateur de la Fondation.

OPTION B

Mécénat de **un ou plusieurs projets** répondant aux buts de la Fondation :

- Innovation, maintien et création d'emplois
- Formation professionnelle et amélioration des qualifications professionnelles
- Intégration professionnelle

Visibilité du mécène sur le ou les projets soutenus.

Catalogue des projets soutenus par la Fondation sur demande.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

SITE WEB

[HTTPS://WWW.CVCI.CH/FR/FONDATION](https://www.cvci.ch/fr/fondation)



RAPPORT ANNUEL

[HTTPS://FONDATION-CVCI.RAPPORTANNUEL.CH](https://fondation-cvci.ch/rapportannuel)



RÉSEAUX SOCIAUX

#FONDATIONCVCI



CONTACT

JELENA KOVACEVIC
SECRÉTAIRE DE LA FONDATION
+41 21 613 36 39
JELENA.KOVACEVIC@CVCI.CH



UN SOUTIEN
AU CŒUR DE L'ÉCOSYSTÈME